

Décision

Générale

colonial

Décision n° 707 Personnel indigène.

n° 707

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1943

Numéro JO

n° 17 du 01/09/1943

Date du numéro

1 septembre 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé ISMAIL WABBERI, dit Dirrané Boullalé, Issa Harla, est licencié à compter du 1er Août 1943 de ses fonctions d'Okal du Cercle de DIKHIL. Le nommé WAAIS ABDITON, Fourlabé, Rer Nour, est licencié de ses fonctions d'Okal du cercle de DIKHIL à compter du 1er Août 1943 et sera rempaso à compter de la même date par le nommé WABBERI DOUDEYE a qui sera allouée une solde de 325 Francs par mois.